

**Allianz Global Investors Fund**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
 R.C.S. Luxembourg B 71.182

**Avis aux Actionnaires**

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») informe par la présente des modifications suivantes qui prendront effet le 10 août 2021 :

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz All China Equity	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	- La Stratégie d'engagement climatique (y compris les critères d'exclusion) s'applique
Allianz Best Styles Emerging Markets Equity	<b>Modification du nom du Compartiment</b>	
	Allianz Best Styles Emerging Markets Equity	Allianz Emerging Markets Equity
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique)	Allianz Global Investors U.S. LLC
Allianz Best Styles Emerging Markets Equity SRI	<b>Modification du nom du Compartiment</b>	
	Allianz Best Styles Emerging Markets Equity SRI	Allianz Emerging Markets Equity SRI
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique)	Allianz Global Investors U.S. LLC
Allianz China A Opportunities	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	- La Stratégie d'engagement climatique (y compris les critères d'exclusion) s'applique
	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Prix de souscription des Actions doit être reçu par la Société sous la forme de fonds compensés dans un délai de deux Jours d'évaluation à compter du calcul dudit Prix, toutes Catégories d'Actions confondues. Le Prix de rachat sera payé dans un délai de quatre Jours d'évaluation à compter du calcul dudit Prix, toutes Catégories d'Actions confondues.</li> <li>- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories P10 et PT10 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 250 millions USD ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.</li> <li>- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories W7 et WT7 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 250 millions USD ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.</li> <li>- Les Actions des Catégories W7 et WT7 ne peuvent être souscrites que par des Fonds de pension domiciliés en Amérique latine.</li> </ul>
Allianz China Strategic Bond	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 69 % de ses actifs via le Programme FII.
Allianz Clean Planet	<b>Modification de l'Objectif d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions mondiaux avec une orientation sur les sociétés engagées en faveur d'un environnement moins pollué conformément à la stratégie alignée sur les ODD.	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions mondiaux avec une orientation sur les sociétés engagées en faveur d'un environnement moins pollué conformément à la Stratégie alignée sur les ODD de type A.
	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- La Stratégie alignée sur les ODD (y compris les critères d'exclusion) s'applique	- La Stratégie alignée sur les ODD de type A (y compris les critères d'exclusion) s'applique
Allianz Credit Opportunities Plus	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
	-	- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories P10 et PT10 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 250 millions EUR ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.
Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15	<b>Modification de l'Objectif d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions mondiaux et les Marchés obligataires et monétaires européens en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 15 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85 % d'instruments des marchés obligataires européens conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »).	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 3 à 7 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »). L'évaluation de la volatilité des marchés de capitaux par le Gérant est un facteur important dans ce processus, avec pour objectif en général une volatilité du cours de l'Action comprise dans une fourchette de 3 à 7 % en moyenne à moyen et long terme, similaire à celle d'un portefeuille constitué à 15 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85 % d'instruments des marchés obligataires européens.
	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Indice de référence : 85 % BLOOMBERG BARCLAYS MSCI Euro Aggregate SRI Sector Neutral + 15 % MSCI World Ext. SRI 5% Issuer Capped. Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur. - L'Indice de référence n'est pas totalement en phase avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment et l'Indice de référence utilisent tous deux une combinaison de filtrage ISR et d'exclusion de secteurs controversés et de violations du Pacte mondial des Nations Unies. Les critères de filtrage et d'exclusion spécifiques de l'Indice de référence s'écartent de la stratégie d'investissement du Compartiment. Les détails de la méthodologie de l'Indice de référence sont disponibles sur <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a> et <a href="http://www.bloomberg.com">www.bloomberg.com</a> .	- Indice de référence : aucun
	<b>Changement de méthode de gestion des risques (Annexe 4 du Prospectus)</b>	
	Value at Risk relative	Approche par les engagements
Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	cogéré par Allianz Global Investors GmbH, succursale britannique et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited	cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited
Allianz Emerging Markets Short Duration Bond	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs sur les marchés obligataires de la RPC.
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	cogéré par Allianz Global Investors GmbH, succursale britannique et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited	cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited
Allianz Euro Bond, Allianz Euro Bond Strategy	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
		La gestion des investissements ne sera plus partiellement déléguée à Allianz Global Investors Singapore Limited
Allianz Euro Government Bond	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	cogéré par Allianz Global Investors GmbH, succursale néerlandaise, et Allianz Global Investors GmbH, succursale belge	Allianz Global Investors GmbH (y compris ses succursales néerlandaise et belge)
Allianz Europe Equity Growth Select	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	- Les Actions des Catégories W63 et WT63 ne peuvent être souscrites que par Navigera AB ou ses sociétés affiliées.

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Fixed Income Macro	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories P8 et PT8 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 100 000 EUR ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.</li> <li>- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories P10 et PT10 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 250 millions EUR ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.</li> </ul>
Allianz Global Artificial Intelligence	<b>Modification du nom des Catégories d'Actions</b>	
	W4 (EUR) (ISIN LU2081273141 / WKN A2PVKX) Droit d'entrée maximum : -	I4 (EUR) (ISIN LU2081273141 / WKN A2PVKX) Droit d'entrée maximum : 2,00 %
	WT4 (EUR) (ISIN LU2092387641 / WKN A2PWN6) Droit d'entrée maximum : -	IT4 (EUR) (ISIN LU2092387641 / WKN A2PWN6) Droit d'entrée maximum : 2,00 %
Allianz Global Credit SRI, Allianz Global Floating Rate Notes Plus, Allianz Short Duration Global Real Estate Bond	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	cogéré par Allianz Global Investors GmbH, succursale britannique, et Allianz Global Investors U.S. LLC	cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors U.S. LLC
Allianz Unconstrained Multi Asset Strategy	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	cogéré par Allianz Global Investors GmbH, succursale britannique, Allianz Global Investors Asia Pacific Limited et Allianz Global Investors U.S. LLC	cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique), Allianz Global Investors Asia Pacific Limited et Allianz Global Investors U.S. LLC
Allianz Global Equity, Allianz Global Sustainability	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors GmbH, succursale britannique	Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique)
Allianz Global Water	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Actions des Catégories A4, AT4, R11, RT11, W8 et WT8 ne peuvent être souscrites que par JP Morgan ou ses sociétés affiliées.</li> </ul>
Allianz Green Bond	<b>Modification du nom des Catégories d'Actions</b>	
	W4 (EUR) (ISIN LU2081273653 / WKN A2PVKY) Droit d'entrée maximum : - Commission forfaitaire maximum : 0,42 %	I4 (EUR) (ISIN LU2081273653 / WKN A2PVKY) Droit d'entrée maximum : 2,00 % Commission forfaitaire maximum : 0,60 %
	WT4 (EUR) (ISIN LU2092390199 / WKN A2PWN9) Droit d'entrée maximum : - Commission forfaitaire maximum : 0,42 %	IT4 (EUR) (ISIN LU2092390199 / WKN A2PWN9) Droit d'entrée maximum : 2,00 % Commission forfaitaire maximum : 0,60 %
	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- L'Indice de référence n'est pas totalement en phase avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.	- L'indice de référence n'est pas entièrement aligné sur l'objectif d'investissement durable du Compartiment.
Allianz Multi Asset Long / Short, Allianz Multi Asset Opportunities	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors U.S. LLC	cogéré par Allianz Global Investors GmbH et Allianz Global Investors U.S. LLC
Allianz Pet and Animal Wellbeing	<b>Modification du nom des Catégories d'Actions</b>	
	P10 (USD) (ISIN LU1931536400 / WKN A2PBHH)	P2 (USD) (ISIN LU1931536400 / WKN A2PBHH)
	P10 (H2-CHF) (ISIN LU1931536665 / WKN A2PBHK)	P2 (H2-CHF) (ISIN LU1931536665 / WKN A2PBHK)
	P10 (H2-EUR) (ISIN LU1931536582 / WKN A2PBHJ)	P2 (H2-EUR) (ISIN LU1931536582 / WKN A2PBHJ)
	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories P2 et PT2 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 3 millions USD ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.</li> </ul>

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Renminbi Fixed Income	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 69 % de ses actifs via le Programme FIL. - La Restriction relative à Hong Kong s'applique
	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	- Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions des Catégories P10 et PT10 (après déduction de tous Droits d'entrée) est de 250 millions USD ou l'équivalent dans d'autres devises. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.
Allianz Selective Global High Income	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Indice de référence : ICE BOFAML Global Broad Market Corporate (hedged)	- Indice de référence : SECURED OVERNIGHT FINANCING RATE (SOFR)
Allianz Sustainable Health Evolution	<b>Modification de l'Objectif d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions mondiaux avec une orientation sur les sociétés qui s'engagent dans le domaine de la promotion et de l'innovation en matière de santé conformément à la Stratégie alignée sur les ODD.	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions mondiaux avec une orientation sur les sociétés qui s'engagent dans le domaine de la promotion et de l'innovation en matière de santé conformément à la Stratégie alignée sur les ODD de type A.
	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- La Stratégie alignée sur les ODD (y compris les critères d'exclusion) s'applique	- La Stratégie alignée sur les ODD de type A (y compris les critères d'exclusion) s'applique
Allianz Thematica	<b>Modification du nom des Catégories d'Actions</b>	
	W4 (EUR) (ISIN LU2081273570 / WKN A2PVR0) Droit d'entrée maximum : -	I4 (EUR) (ISIN LU2081273570 / WKN A2PVR0) Droit d'entrée maximum : 2,00 %
	WT4 (EUR) (ISIN LU2092388706 / WKN A2PWN8) Droit d'entrée maximum : -	IT4 (EUR) (ISIN LU2092388706 / WKN A2PWN8) Droit d'entrée maximum : 2,00 %
Allianz Volatility Strategy Fund	<b>Changement de méthode de gestion des risques (Annexe 4 du Prospectus)</b>	
	Approche par les engagements	Value-at-Risk absolue
	<b>Niveau de levier attendu en termes d'exposition brute aux produits dérivés de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.</b>	
	-	0-2
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors U.S. LLC	cogéré par Allianz Global Investors GmbH et Allianz Global Investors U.S. LLC

**Les actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 9 août 2021.**

-----

En outre, le Conseil d'administration informe par la présente des changements suivants qui prendront effet le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

Nom du Compartiment	Objet
Allianz Credit Opportunities, Allianz Credit Opportunities Plus, Allianz Enhanced Short Term Euro, Allianz Floating Rate Notes Plus, Allianz Merger Arbitrage Strategy, Allianz Structured Alpha Strategy, Allianz Structured Return, Allianz Volatility Strategy Fund	L'Indice de référence EURO OVERNIGHT INDEX AVERAGE (EONIA) sera remplacé par l'indice EURO SHORT-TERM RATE (€STR).
Allianz Unconstrained Multi Asset Strategy	L'Indice de référence LIBOR EUR Overnight sera remplacé par l'indice EURO SHORT-TERM RATE (€STR).
Allianz Emerging Markets Short Duration Bond, Allianz Short Duration Global Real Estate Bond	L'Indice de référence ICE BAML US Dollar 3-month Deposit Offered Rate Constant Maturity Index (LIBOR) sera remplacé par l'indice SECURED OVERNIGHT FINANCING RATE (SOFR).
Allianz Event Driven Strategy, Allianz Multi Asset Long / Short, Allianz Multi Asset Opportunities	L'Indice de référence LIBOR USD Overnight sera remplacé par l'indice SECURED OVERNIGHT FINANCING RATE (SOFR).
Allianz Emerging Markets Short Duration Bond, Allianz Global Floating Rate Notes Plus, Allianz Global Multi-Asset Credit	L'Indice de référence LIBOR USD 3-Month sera remplacé par l'indice SECURED OVERNIGHT FINANCING RATE (SOFR).

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Europe Small and Micro Cap Equity	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Indice de référence : 70 % MSCI Europe Small Cap + 30 % MSCI Europe Micro Cap.	- Indice de référence : 70 % MSCI Europe Small Cap ex-UK Total Return Net + 30 % MSCI Europe Micro Cap ex-UK Total Return Net.
Allianz Global Multi-Asset Credit	<b>Modification de l'Objectif d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	Rendements à long terme supérieurs au Libor USD à 3 mois via l'investissement sur les marchés obligataires mondiaux.	Rendements à long terme supérieurs à l'indice SECURED OVERNIGHT FINANCING RATE (SOFR) via l'investissement sur les marchés obligataires mondiaux.
Allianz Renminbi Fixed Income	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Indice de référence : J.P. MORGAN Government Bond - Emerging Markets (GBI-EM) Broad China 1-10 Year Total Return in USD	- Indice de référence : J.P. MORGAN Government Bond - Emerging Markets (GBI-EM) Broad China 1-10 Year Total Return
	<b>Changement de la Devise de base (Annexe 3 du Prospectus)</b>	
	USD	RMB

Veuillez noter que les compartiments Allianz Climate Transition, Allianz Europe Conviction Equity, Allianz Europe Equity Growth, Allianz Europe Equity Growth Select, Allianz Europe Equity SRI, Allianz Europe Mid Cap Equity, Allianz Europe Small Cap Equity et Allianz European Equity Dividend sont actuellement éligibles au PEA (Plan d'épargne en actions) en France. Par la présente, le Conseil d'administration vous informe que les compartiments mentionnés dans la phrase précédente ne seront plus éligibles au PEA en France à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Les actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 30 septembre 2021.**

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, juin 2021

Sur ordre du Conseil d'administration  
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.